

# BCMPE

## ASSEMBLEE GENERALE VENDREDI 28 JUIN 2013

### COMPTE RENDU

Personnes présentes : 62  
Pouvoirs enregistrés : 64

Le Président Bertrand JOUBERT ouvre la séance à 18 H 30 par une brève allocution.

Il tient à remercier l'ensemble des personnes présentes pour la confiance qui lui a été faite depuis un an, en espérant avoir répondu à l'attente de chacun.

Il remercie également le travail des 14 administrateurs bénévoles qui l'accompagnent dans son travail pour assurer un loisir de qualité à l'ensemble des membres du Club. Il précise qu'une année de fonctionnement représente 266 tournois organisés pour 11200 paires soit plus de 14000 étuis préparés. Chaque membre consacre ainsi en moyenne une journée par semaine de disponibilité.

Bertrand JOUBERT conclue son intervention

« Nos objectifs ont été et seront encore : une bonne organisation, une gestion rigoureuse, la disponibilité et la convivialité dans les tournois de régularité tout en assurant le meilleur soutien aux compétiteurs »

Le Président en vient ensuite à la présentation des différentes résolutions qui seront soumises aux votes lors de cette séance.

#### **1. RESOLUTION 1 (RAPPORT MORAL)**

##### . Synthèse de la saison écoulée

- évolution positive des membres : 610 contre 586 en 2011
- stabilité du nombre de paires engagées annuellement dans un tournoi :  
11229 paires contre 11103

1.360.678 points d'experts distribués

- augmentation du nombre de tournois : 266 contre 259
- participation de chacun en moyenne à 42 tournois, les 2/3 ont joué entre 17 et 67 tournois

. Les Champions : Nous comptons parmi nos membres

- 3 champions de France, Mme Marie José DOLS en mixte honneur par 2, MM. BARBICHE et BARRAULT en open promo par 2
- Open : 1 champion de ligue excellence : M VALADE, 4 champions de Comité
- Mixte : 3 champion de Comité
- Dames : 4 championnes de Comité
- Seniors : 10 champions de Comité
- Par 4 : 2 équipes championnes de Comité
- Michel CANAL est champion de ligue en catégorie Open Excellence
- Inter clubs : 38 équipes engagées, 7 passent de D2 à D1B, en D4 l'équipe de Mme DECOEUR accède à la finale nationale

. Les Manifestations : Cette année encore nombre de manifestations ont été organisées

- Bertrand JOUBERT informe l'assemblée que nous avons obtenu une récompense pour « bridger ensemble » étant classés 11<sup>e</sup> club français
- Les tournois spéciaux habituels, « Téléthon, Chocolats, Galettes »
- La fête du club s'est déroulée dans une bonne ambiance générale
- Le festival du 1<sup>er</sup> mai a été un véritable succès, on a noté 15 % de participants en plus ainsi la présence de 45 % de 1<sup>ère</sup> série
- La Foire de Bordeaux a permis au Comité d'y tenir un stand sur lequel on a pu noter une forte participation du Club avec de jeunes bridgeurs et également une animation sonore. 32 contact on été enregistrés
- Le tournois dégustation du 31 mai a obtenu un succès moyen, il est cependant envisagé de renouveler l'expérience avec un autre prestataire

Par ailleurs le Président fait état des opérations menées par le Conseil d'administration dans le respect du budget voté en 2012

- Usage systématique des bridgemates tous les vendredis
- Suppression des fuites d'eau (abonnement au château d'eau pour 50 €/mois)

- La rédaction et la signature avec D. DANIAUD d'une convention pour cette prestation qui s'est déroulée dans les meilleures conditions et a ainsi permis de rendre les relations avec SBI plus sereines,
- Rédaction d'un projet de convention de participation aux charges de la Maison du bridge et d'un règlement intérieur qui seront proposés à l'assemblée dans un autre point de l'ordre du jour
- Rencontre avec la Municipalité de Mérignac, deux audiences ont été accordées et il est envisagé un projet d'extension de parking
- Un brouillon avancé de convention avec SBI pour l'usage étendu des bidmates modèle 2 plus riches en fonctionnalité (vision des données, des résultats précédent, contrôle d'entame ...)

**Soumis au vote à main levée, QUITUS est accordé au présent rapport moral à l'unanimité des voix présentes ou représentées soit 126**

## **2. RESOLUTION 2 (RAPPORT FINANCIER)**

Le Président passe la parole à la Trésorière Monique GUILLAUME qui expose brièvement le résultat de l'exercice qui couvre la période du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 31 mai 2013.

Il ressort du bilan comptable :

- un excédent de 4447, 68 €, après imputation des amortissements
- un solde positif du compte bancaire de 12084,17 €
- avant affectation de cet excédent, les réserves se montent à 81573,98 €

La comptabilité a été certifiée exacte par l'expert Comptable Alain SOUSSAN.

**A l'issue de cet exposé, QUITUS est donné aux trésorières Monique GUILLAUME et Annie SUKIENIK à l'unanimité des personnes présentes ou représentées**

## **3. RESOLUTION 3 (NOMINATION D'UN CONTROLEUR DES COMPTES)**

Reprenant la parole, Bertrand JOUBERT tient à préciser que contrairement à ce qui avait été écrit dans la convocation, et après avoir constaté l'excellent appui du cabinet Alain SOUSSAN auprès de la trésorière, il propose de reconduire son mandat.

Néanmoins, le Président propose de désigner un Contrôleur des comptes bénévole en la personne de Bernard POIRIER, expert comptable à la retraite qui a aimablement proposé ses services.

**La résolution 3 : Monsieur Bernard Poirier, demeurant à Gradignan, expert comptable à la retraite est désigné par l'Assemblée comme Contrôleur des comptes, les prestations du Cabiner comptable SOUSSAN et Associés (CSA) sont reconduits pour un an.**

**Soumise aux votes la résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.**

A ce moment de la réunion, une question est posée concernant l'Ecole de bridge. Le président précise que compte tenu des nouvelles modalités de participation aux charges de la Maison du bridge, l'école de bridge doit être restructurée car il n'est plus possible financièrement d'organiser des cours collectifs de moins de 7/8 participants. Dans ces conditions, il n'y a pas de problème pour reconduire le cycle d'initiation 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année remarquablement géré par Anne-Marie et Jean-Pierre RABBE. Les mois d'été seront mis à profit pour étudier le cas des autres cours, une communication sur ce sujet sera faite en septembre 2013.

#### **4. RESOLUTION 4 (CONVENTIONCOMITE/BCMPE, REGLEMENT INTERIEUR)**

##### Petit historique :

- Le Président tient à rappeler que la cohabitation Comité/BCMPE était régit par un protocole d'une page stipulant que le Club est résident exclusif et qu'il dédommage le Comité par un reversement à la paire engagée dans un tournoi sur la base actuelle de 1,62 €, rien n'était mentionné sur le fonctionnement, rien sur les créneaux horaires réservés au Club, pas de procédure de recours en cas de défaillance (clim, ménage, ordre des salles, petit matériel, prestation contractualisées avec SBI) pas de procédure de réévaluation, pas de distinction entre les biens communs et les biens propres au comité, c'est-à-dire l'ensemble des club de Guyenne. Ce constat ne remet aucunement en cause l'action de ses prédécesseurs.
  
- Principes de la nouvelle convention, dont les annexes comprennent un règlement intérieur d'utilisation de la Maison du Bridge et des formules d'actualisation en fonction des dépenses réelles mais aussi de la fréquentation des tournois

L'unité d'exploitation des surfaces de jeu de la MDB est l'usage annuel pendant une tranche horaire (matin, après-midi, soir) d'un espace de jeu irréductible pouvant être un petit salon ou 1/3 du grand salon.

Appliquée au deux dernières années, cette répartition (du temps et de l'espace) aboutit à une répartition 52/48 des charges communes définies une fois pour toutes sur la base du plan comptable du comité et donc à 4% des charges communes par espace de jeu de base, soit 2% pour le Club.

Avantage : responsabilité de toutes les entités, réunions annuelles de gestion des modalités d'exploitation de la MDB avec incidence financière pour les deux parties, règlement intérieur formalisant l'utilisation de la MDB, sécurité, entraide informatique, fourchette de climatisation, formalisation et règlement des incidents.

Inconvénients : Incidence financière d'environ 3000 € sur 20000 €, soit 15%, mais il aurait fallu de toute façon réajuster un taux par joueur inchangé depuis 5 ans

**La résolution 4 : l'assemblée autorise Monsieur le Président à signer la convention, ses trois annexes et le règlement intérieur, proposés par le Comité de Guyenne de la FFB, fixant les modalités de participation aux charges communes et au fonctionnement de la Maison du Bridge, sise 10 rue de la Tout de Veyrines à Mérignac.**

**Soumise aux votes, la résolution n° 4 est adoptée à la majorité des voix, trois voix contre (Jean-Luc RUIZ et deux personnes représentées)**

## **5. RESOLUTION 5 (CONVENTION DE PRESTATION DES BRIDGMATES)**

Bertrand JOUBERT informe ensuite l'assemblée du projet d'un passage coordonné avec le comité des bridgmates V1 aux bridgmates V2,

L'intérêt en est : plus de fonctionnalité, économies d'impression (800€), rapidité de l'annonce des résultats, travail allégé des bénévoles (1 heure en moins par jour)

Le coût par joueur serait 14 centimes (actuellement 16,5 centimes), soit un coût annuel de 3000 € (1100 € cette année).

Il faut noter qu'une solution de gestion en propre coûterait 2100 € (sous forme d'amortissement), à savoir par l'acquisition d'un ordinateur supplémentaires, plus deux serveurs, plus 60 bridgmates et 240 piles

**La résolution 5 : L'assemblée autorise Monsieur le Président à signer la convention à venir de prestations de service pour la mise à disposition des bridgmates 2 pendant 5 ans dans tous les tournois d'après-midi du Club au coût de 22 centimes par joueur selon devis présenté par SBI, à la condition que figure dans celle-ci les clauses suivantes :**

- . une formation de 3 administrateurs du Club,
- . des assurances suffisantes de SBI sur la permanence du service (redondance humaine et matérielle),
- . la présence d'une clause résolutoire raisonnable,
- . des engagements précis sur la sauvegarde des données de tournoi.

**Soumise aux votes, la résolution est adoptée à l'unanimité**

## **6. RESOLUTION 6 (révision des tarifs FFB et Club)**

Bertrand JOUBERT présente à l'assemblée l'évolution des tarifs connues au 28 juin 2013 :

|                                    | Actuellement | 2013/2014 |
|------------------------------------|--------------|-----------|
| - licence FFB                      | 23 €         | inchangé  |
| - cotisation Club                  | 20 €         | inchangé  |
| - prélèvement FFB par joueur       | 0,45         | 0,475     |
| - prélèvement par joueur           | 0,62         | 0,62      |
| - participation aux charges MDB    | 0,81         | 0,91      |
| - soit un coût par joueur de       | 1,88         | 2,01      |
| - pour un prix de ticket à         | 2,90         | 3,00      |
| - ce qui laisse une marge          |              |           |
| - d'auto financement par joueur de | 1.02         | 0,99      |

La majorité des participants jouant en moyenne 42 fois par an l'incidence sur le budget de chacun généré par l'augmentation du ticket serait de 4,20 €

**La résolution n° 6 : L'Assemblée approuve la fixation à 3 € (soit 3,4 % d'augmentation depuis 2010), le prix du ticket de tournoi, le montant de la cotisation annuelle restant à 20 €.**

**Soumise aux votes la résolution est adoptée à la majorité, 3 voix contre (Jean-Paul RAYMOND et deux personnes représentées par pouvoir)**

#### **7. RESOLUTION 7 (PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2013/2014)**

Le Président commente le tableau qui a été remis aux membres de l'assemblée et souligne les paramètres de base qui ont permis l'élaboration de ce budget

- une fréquentation à l'identique de l'année écoulée,
- le maintien de la formule 2013 du festival et plus de moyens pour la fête du club le 14 février 2014 permettant une amélioration tant au niveau culinaire que de l'animation,
- la signature des conventions qui ont été présentées précédemment

**La résolution 7 : l'assemblée approuve le projet de budget présenté pour l'exercice 2013/2014, basé sur une stabilité de la participation aux différents tournois que le précédent exercice et à l'équilibre, pour un total de dépenses ou recette de 90000€**

**La résolution est adoptée à l'unanimité**

#### **8. RESOLUTION 8 (renouvellement du 1/5 des administrateurs)**

Le Président indique que les personnes sortantes, conformément au renouvellement par 1/3 chaque année du conseil, sont Mesdames DESSAGNE, NEGRE et WYSS ainsi que Messieurs JOUBERT et RABBE. Il ajoute que ces personnes ont toutes souhaité voir leur mandat renouvelé et il propose que compte tenu de leur efficacité et de leur dévouement leur mandat soit reconduit.

Il souligne également que des personnes se sont proposées pour rejoindre l'équipe mais les statuts interdisant d'augmenter le nombre d'administrateur il indique qu'elles seront les bienvenues pour participer à l'animation du Club (il pense notamment à André HUILO).

**La résolution 8 : L'assemblée reconduit les mandats d'administrateur de Mesdames DESSAGNE, NEGRE et WYSS ainsi que ceux de Messieurs JOUBERT et RABB**

**Résolution adoptée à l'unanimité**

Les résolutions inscrites à l'ordre du jour ayant été proposées aux votes des participants, Bertrand JOUBERT passe la parole à Michel MALGAT.

## **9. REMISES DES RECOMPENSES ET ASSIDUITE**

Comme chaque année Michel MALGAT a en charge le suivi de l'assiduité des membres aux différents tournois.

Il indique que la fréquentation des tournois du lundi et du mercredi est légèrement en baisse et que celle du mardi et du vendredi au contraire est en augmentation.

Il confirme également que comme chaque année des carnets ou demi-carnets de tickets seront offerts aux plus assidus, la liste des bénéficiaires sera affichée et Annie SUKIENIK sera chargée de faire et de remettre les enveloppes à chacun.

Il félicite en les nommant les 6 premiers de la liste : Mesdames VIGO, MONET, SAUBUSSE, Messieurs REBBLE et FABRE et Madame NEGRE.

Michel MALGAT annonce également la suppression des tournois du jeudi soir, excepté le tournoi mensuel dit des « couche tôt », il ajoute également qu'une réflexion est menée afin de programmer une deuxième soirée des « couche tôt » la saison prochaine, selon une formule différente de la soirée actuelle qui se déroule selon la formule du Patton américain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30

Le Président

Bertrand JOUBERT

La Secrétaire

Janine WYSS